

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

La réunion du Conseil Municipal du 15 Octobre s'est déroulée sous la présidence de M. BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres saufs : M. Bernard BESSETTE qui a donné procuration à M. Pierre BRESSELLE ; Mme Laurence DESSALCES qui a donné procuration à M. Laurent REYMOND.

Excusés : M. Félix GRANGEON et M. Jean-Marc SOULIDER

Monsieur Fabrice FLOURY a été élu Secrétaire.

Le dernier compte rendu du 17 septembre 2018 est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LE PARKING ET LES CHEMINEMENTS (phase 1)

Monsieur le Maire expose que l'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 21 septembre. Après vérification et analyse des offres, l'entreprise EUROVIA a été choisie pour un montant de 344 501,99€ H.T. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes pièces administratives concernant ce marché.

COMPOSITION ET ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT EAUX ET ASSAINISSEMENT DU VELAY RURAL (SEAVR)

- Demande d'adhésion de la commune de St Etienne du Vigan . Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'adhésion de cette commune au SEAVR ;
- Demande d'adhésion de la commune de RAURET. Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de cette commune au SEAVR.
- Actualisation des statuts. Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le SEAVR lors de sa réunion du 6 juillet 2018 a décidé d'actualiser ses statuts suite à l'intégration de la compétence eaux pluviales et à la prise en compte des observations de la DGCL sur la rédaction des statuts. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts proposés.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A L'EPCI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la loi Notre transfère obligatoirement les compétences eau et assainissement aux EPCI à compter du 01/01/2020 et que la commune a transféré cette compétence au syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural (SEAVR). Toutefois la loi permet aux communes de s'opposer temporairement à ce transfert et de repousser au 01/01/2026. Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter le transfert des compétences et de la laisser au SEAVR.

ASTREINTES HIVERNALES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place des astreintes pour l'hiver 2018-2019. Le roulement est établi par M. le Maire et les adjoints. La rémunération sera conforme à la réglementation. Le Maire est autorisé à signer tout acte concernant la rémunération de ces astreintes. Périodes d'astreintes du 04/12/2018 au 01/03/2019.

SUBVENTION REGION – PLAN DE FINANCEMENT PARKING ET CHEMINEMENTS (PHASE 1)

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du programme ruralité auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes. Il approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant aux travaux.

ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR LA CHARTREUSE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux sur l'éclairage public suite à l'avant-projet réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergie. Le montant total des travaux s'élève à 23 580,57€ H.T. avec un reste à charge de 12 969,31€ pour la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver l'avant-projet, de confier la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Énergie et d'en inscrire le montant au budget primitif.